



# PACTE CLIMAT

Objectifs de  
développement durable

WALFERDANGE

Leitbild 2025



Pacte Climat |  
EUROPEAN ENERGY AWARD

Ma commune s'engage pour le climat

# Introduction

Dans le cadre de l'orientation future de la politique climatique de la commune, les thèmes de l'énergie et de la protection du climat doivent être décrits à travers une charte climatique. Celle-ci formulera les objectifs (définis en fonction des potentiels et de l'évolution démographique), ainsi que des mesures et des projets visant une gestion durable de l'énergie.

La protection du climat doit être poursuivie comme un objectif commun et durable dans tous les domaines de la commune, en tant que mission prioritaire du 21ème siècle. A cet effet des précautions doivent être prises pour préserver les ressources naturelles globales et garantir un approvisionnement énergétiquement durable notamment en contribuant à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

Les responsables communaux sont conscients de la nécessité d'agir au niveau local afin d'améliorer la qualité de vie de la population, de préserver l'environnement et d'assurer l'espace de vie écologique pour les générations futures. Les domaines d'action prioritaires pour la protection du climat à Walferdange portent sur les énergies renouvelables et la gestion des déchets. La commune ambitionne de jouer un rôle exemplaire avec son administration, ses commissions consultatives et ses employé-e-s communaux. A moyen terme, la commune de Walferdange vise l'autosuffisance énergétique, c'est-à-dire que la quantité d'énergie consommée soit au moins équivalente à celle produite localement ou dans sa zone d'influence à partir des sources renouvelables.

Toutefois, cette transition ne peut pas se limiter à un simple remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables. Il est indispensable de repenser nos usages et de réduire la consommation énergétique globale. Même les technologies dites « vertes » reposent souvent sur des ressources limitées. Une transition durable passe donc non seulement par un changement de sources d'énergie, mais aussi par une approche plus sobre et responsable de notre consommation, tant individuelle que collective.

Par son adhésion au Pacte Climat, la commune affirme sa volonté de contribuer, dans la mesure de ses possibilités, à la protection du climat et à l'adaptation au changement climatique

Depuis l'adoption du « Plan National de Développement Durable » (PNDD) et l'Accord de Paris sur le climat en 2015, la prise de conscience s'accroît quant à la nécessité d'une transition écologique réussie au Luxembourg laquelle -

-ne peut être effective que si elle est mise en oeuvre à tous les niveaux, tant au niveau national que communal. C'est dans cette optique que le gouvernement Luxembourgeois a élaboré en décembre 2019 le « Plan national intégré en matière d'énergie et de climat » (PNEC) pour le Grand-Duché de Luxembourg.

Ce nouvel instrument de planification et de suivi de l'UE et de ses états membres, vise à renforcer la coordination de la politique européenne en matière d'énergie et de climat. Il constitue ainsi l'outil central pour la mise en œuvre des objectifs 2030 de l'UE en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Ainsi, la politique énergétique et climatique luxembourgeoise sera guidée par cette politique jusqu'en 2030.

## Objectifs clés de la présente charte

Cette charte vise, entre autres, à définir les objectifs suivants :

- Au niveau national, le Luxembourg ambitionne de réduire les gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030 (par rapport à 2005) pour les secteurs non soumis à des quotas d'émission.
- La part des énergies renouvelables doit passer de 11 % en 2020 à 25 % en 2030, grâce à un déploiement continu du solaire et des pompes à chaleur sur le territoire.
- La demande finale d'énergie doit être réduite de 40% à 44% par rapport à l'évolution de référence des Primes de l'UE (2007).

Dans le cadre de l'adhésion récente au Pacte Climat 2.0, les approches existantes doivent être consolidées et développées, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la protection du climat par le biais d'objectifs qualitatifs et quantitatifs. Les objectifs nationaux doivent également être intégrés dans cette démarche.

Le Pacte Climat doit être considéré comme un outil de soutien à la gestion des actions de développement durable de la commune, en vue d'atteindre les objectifs définis dans le PNEC. Dans le cadre d'un suivi régulier entre les objectifs et leur mise en œuvre, les champs d'action correspondant au catalogue de mesures de l'EAA (European Energy Award) doivent être évalués périodiquement, tant quantitativement que qualitativement. Cette analyse permettra de mesurer l'avancement des actions mises en place et d'apporter les ajustements nécessaires en fonction des résultats obtenus.

## Une optimisation de la planification environnementale territoriale

- Elaboration d'un concept de protection de l'énergie et du climat, incluant un calendrier de rénovation intégré pour les bâtiments communaux. Ce document devra identifier les pistes possibles pour améliorer le bilan carbone de la commune.
- Elaboration d'un concept de rénovation à moyen et long terme pour les bâtiments communaux.
- Identification et exploitation des potentiels d'énergie au sein de la commune ou au niveau régional, suivies de la mise en œuvre d'une planification énergétique concrète.
- Révision du PAG (Plan d'Aménagement Général) : Actuellement le PAG de la commune est basé sur la loi de 2004, et non sur la refonte de cette loi en 2011. Ce PAG sera bientôt remplacé par un nouveau PAG. Cette refonte sera l'occasion de renforcer le développement durable de l'urbanisation, en privilégiant le développement interne, une densité adaptée et une mixité des usages, tout en veillant à son alignement avec les mesures du Pacte Climat.
- Planification des futurs PAP « nouveau quartier » : Il conviendra de définir des densités de construction et d'habitation adaptées, tout en limitant l'imperméabilisation des sols. L'accent devrait être mis sur une urbanisation peu consommatrice en espace, une forte végétalisation (de qualité pour la biodiversité) et une gestion respectueuse des ressources foncières.
- Mise en place de documents stratégiques : Une « charte communale pour le développement architectural futur » et une « liste de contrôle optimisée en termes d'énergie et de climat pour les PAP » devront être élaborées et appliquées.
- Prévention de risques futures : Une stratégie pour la gestion de crises futures, liés au changement climatique, notamment des fortes pluies et inondation, ainsi que des longues périodes de sécheresses et de chaleurs. Un projet d'envergure à prévoir est la renaturation de l'Alzette, afin de mitiger les inondations futures.



# Une gestion environnementale des bâtiments communaux

- Mise en place d'une comptabilité énergétique complète : La commune assurera un suivi aussi exhaustif que possible de la consommation énergétique de ses bâtiments. Pour ce faire, elle utilisera les techniques de comptage les plus récentes (kWth. / kWel.) ainsi que le logiciel ENERCOACH, mis à disposition dans le cadre du Pacte Climat, afin d'établir un bilan précis des consommations et des émissions de CO<sub>2</sub>.
- Optimisation de la consommation d'énergie et d'eau : Dans les bâtiments communaux, qu'ils soient existants ou neufs, l'électricité, la chaleur et l'eau devront être utilisées de manière rationnelle. Cela passera par : une amélioration des comportements d'usage, un contrôle technique des consommations, une réduction et optimisation de l'utilisation de l'énergie et de l'eau grâce à des mesures techniques et structurelles, telles que l'isolation thermique des bâtiments, l'installation de lampes à faible consommation, la mise en place de limiteurs de débit d'eau et l'utilisation de matériaux durables).
- Réduction et compensation des émissions de CO<sub>2</sub> : Les consommations résiduelles d'énergie, et donc les émissions de CO<sub>2</sub> qui en résultent, devront être réduites au maximum ou compensées par l'utilisation d'énergies renouvelables. En tant que commune signataire du Pacte Climat, Walferdange installe des panneaux photovoltaïques sur les toits de ses bâtiments communaux lorsque cela est techniquement réalisable. La commune accélère ces prochaines années la vitesse d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.
- Mise à disposition de toitures pour le photovoltaïque : La commune met également à disposition des surfaces sur les toitures, afin de faire participer la population à la transition énergétique à travers d'une coopérative énergétique. La coopérative énergétique « ENERCOOP Uelzechtdall » développe avec la commune de Walferdange son 2e projet sur le territoire de Walferdange : l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école de Helmsange.
- Optimisation progressive de l'éclairage public : La commune poursuit une amélioration progressive de l'éclairage public communal, notamment en optimisant les heures de fonctionnement (éteintes du dimanche à jeudi entre 1h et 4h30) et en remplaçant progressivement le réseau d'éclairage par des lampes à faible consommation d'énergie (LED). Etant donné que le réseau routier communal est en grande partie étatique, la commune se concentre activement sur le remplacement des luminaires de son propre réseau.
- Analyse du potentiel de réseaux de chaleur : Dans une logique de gestion environnementale intégrée des bâtiments communaux, la commune analysera les possibilités de mise en place de réseaux de chaleur locaux. Cette étude permettra d'identifier des solutions collectives et efficientes pour valoriser des sources d'énergie renouvelables ou de récupération disponibles sur le territoire.



Photovoltaïque -Bereldange

## OBJECTIFS CLES

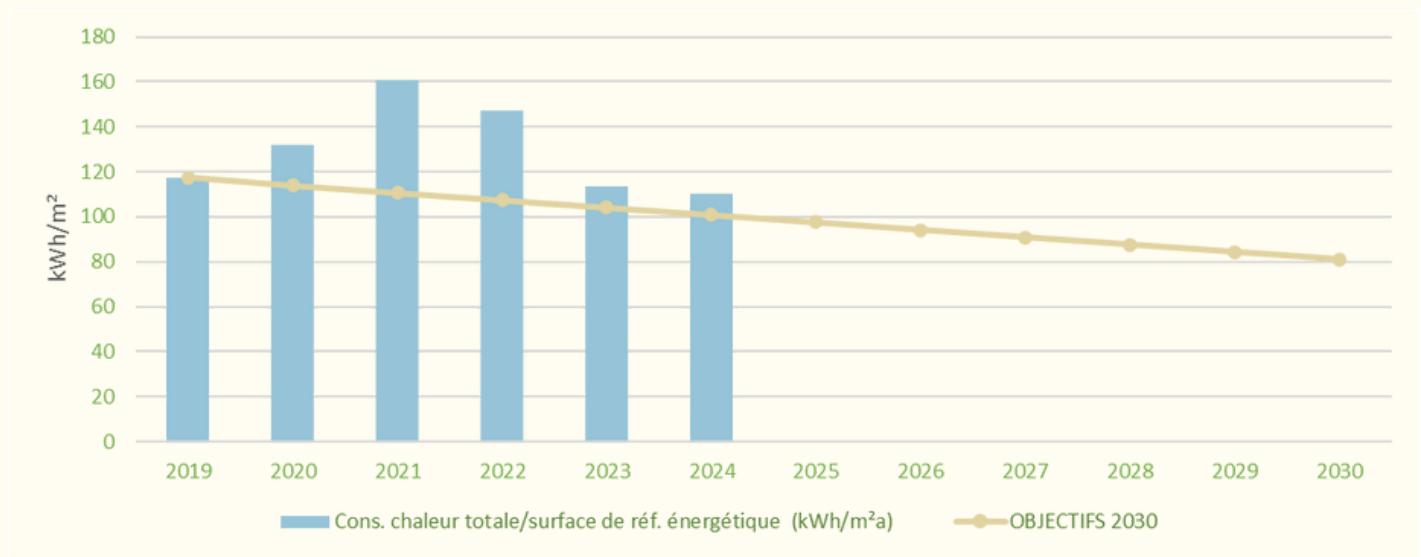
### Efficacité énergétique pour la chaleur des bâtiments communaux

➤ Efficacité chaleur de **31%** pour le secteur tertiaire d'ici **2030**.

➤ Pour y parvenir atteindre une consommation chaleur de **81 KWH/M<sup>2</sup>** d'ici **2030**.

#### Chiffres des dernières années

- 2019 : 117 kWh/m<sup>2</sup>
- 2020 : 132 kWh/m<sup>2</sup>
- 2021 : 161 kWh/m<sup>2</sup>
- 2022 : 147 kWh/m<sup>2</sup>
- 2023 : 114 kWh/m<sup>2</sup>
- 2024 : 110 kWh/m<sup>2</sup>



\*Efficacité énergétique : Il s'agit d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments tout en adoptant des gestes qui permettent de réduire sa consommation.

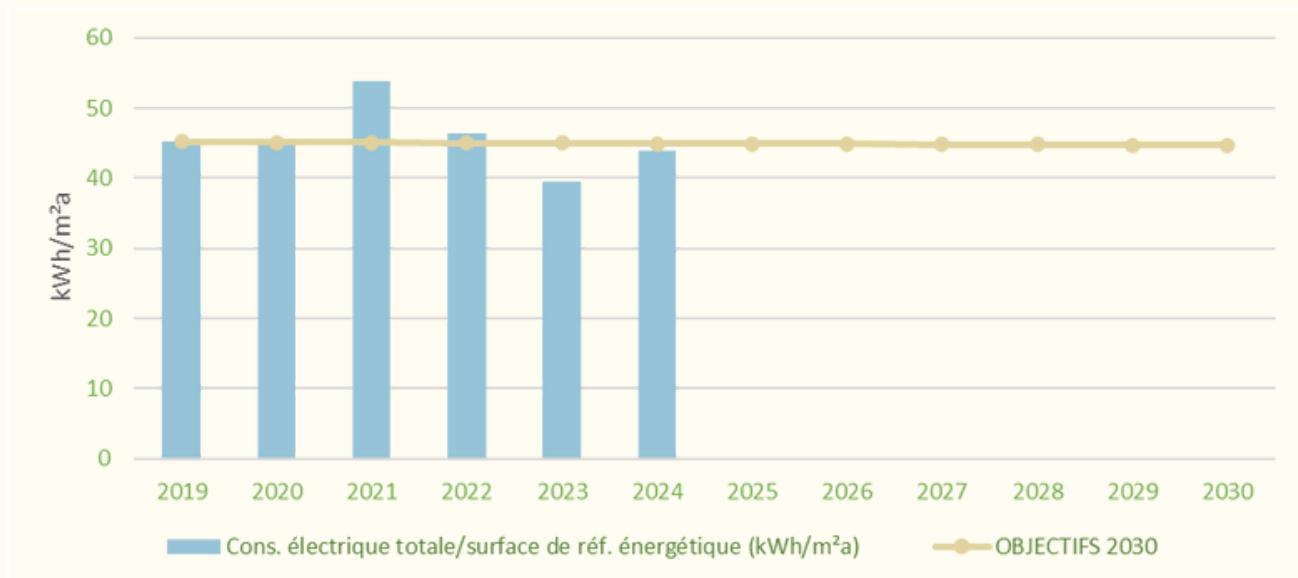
## Efficacité Energétique pour l'électricité des bâtiments communaux

L'objectif est d'atteindre une efficacité électrique de **1%** pour le secteur tertiaire d'ici **2030**.

Pour y parvenir, atteindre une consommation électrique de **45 kWh/m<sup>2</sup>** d'ici 2030.

### Chiffres des dernières années

- 2019 : 45,2 kWh/m<sup>2</sup>
- 2020 : 44,6 kWh/m<sup>2</sup>
- 2021 : 53,9 kWh/m<sup>2</sup>
- 2022 : 46,3 kWh/m<sup>2</sup>
- 2023 : 39,5 kWh/m<sup>2</sup>
- 2024 : 43,9 kWh/m<sup>2</sup>



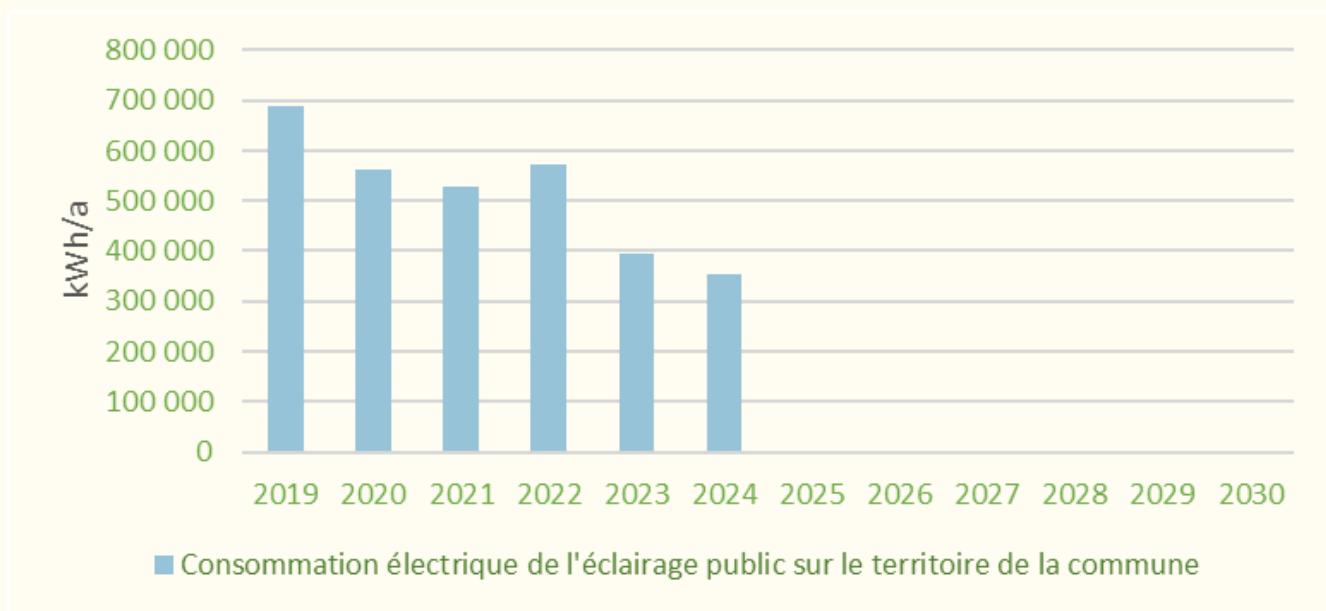
## Consommation électrique de l'éclairage public sur le territoire de la commune



Depuis que la commune éteint l'éclairage public de 1h00 à 4h30 et remplace chaque année 150 anciens lampadaires par des lampadaires LED, la consommation d'électricité a diminué. L'objectif de la municipalité est de remplacer les anciens lampadaires restants d'ici 2029.

### Chiffres des dernières années

- 2019 : 689 632 kWh
- 2020 : 560 667 kWh
- 2021 : 528 929 kWh
- 2022 : 573 039 kWh
- 2023 : 395 336 kWh
- 2024 : 353 226 kWh



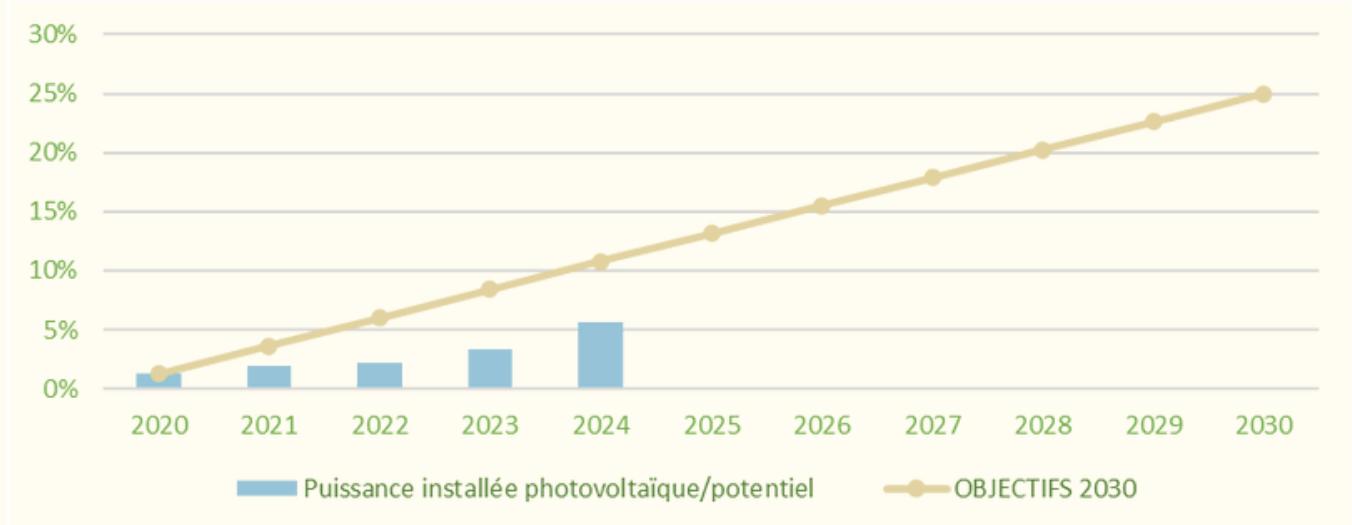
## Production d'électricité (Puissance installée photovoltaïque/potentiel)



Proposer un système d'énergie renouvelable dont la puissance installée atteindrait les **25%** d'ici 2030.

### Chiffres des dernières années

- 2020 : 1,2%
- 2021 : 1,9%
- 2022 : 2,1%
- 2023 : 2,2%
- 2024 : 5,6%





## Un approvisionnement durable et une gestion des ressources sur le territoire de la commune



Repair Café - Becheler 2023

Depuis des années, l'approvisionnement et l'élimination des déchets de la commune de Walferdange sont réalisés en tenant compte de la meilleure préservation environnementale possible, en partie en autonomie et en partie grâce à une collaboration au sein d'un syndicat communal. L'approvisionnement en énergie durable et renouvelable est un élément essentiel de la politique énergétique. Néanmoins, des actions doivent encore être menées pour assurer une gestion pérenne, notamment à travers :

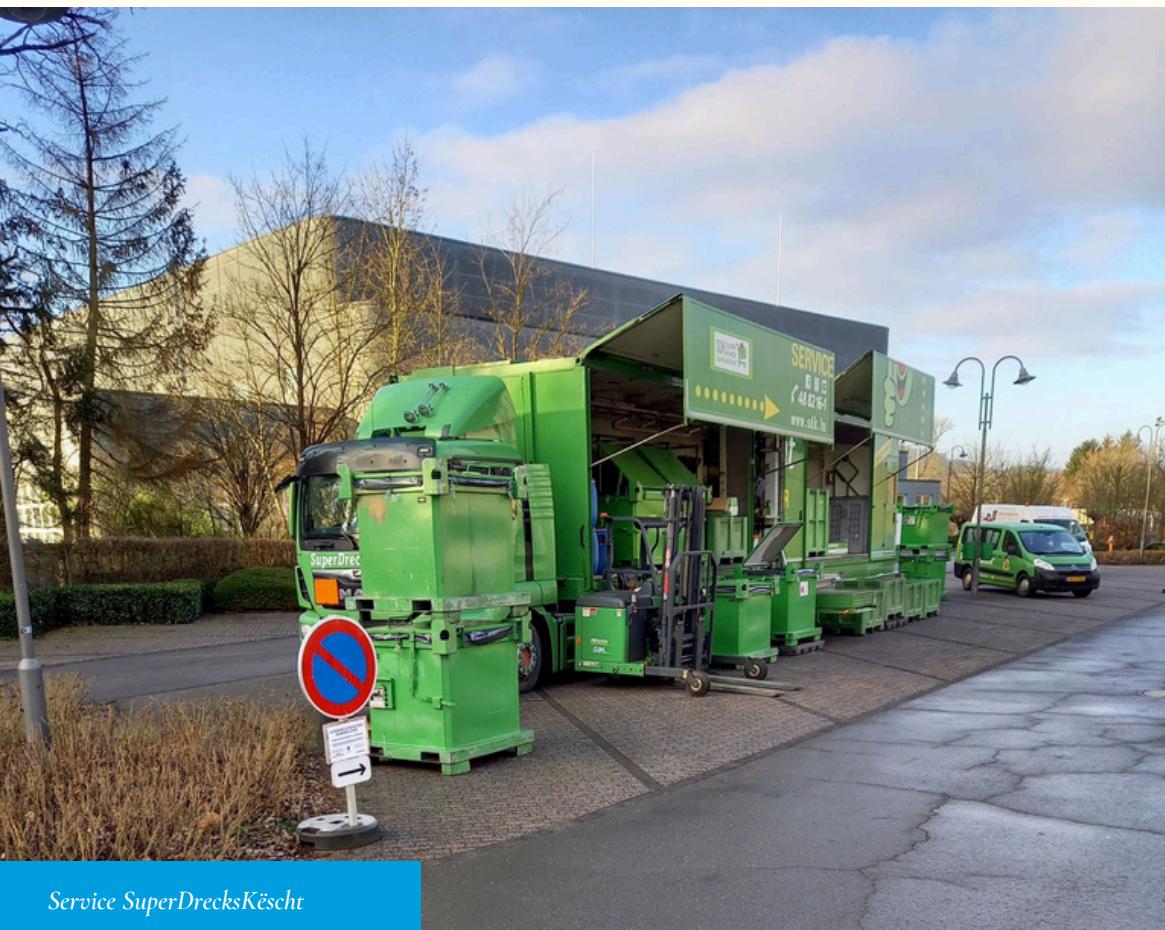
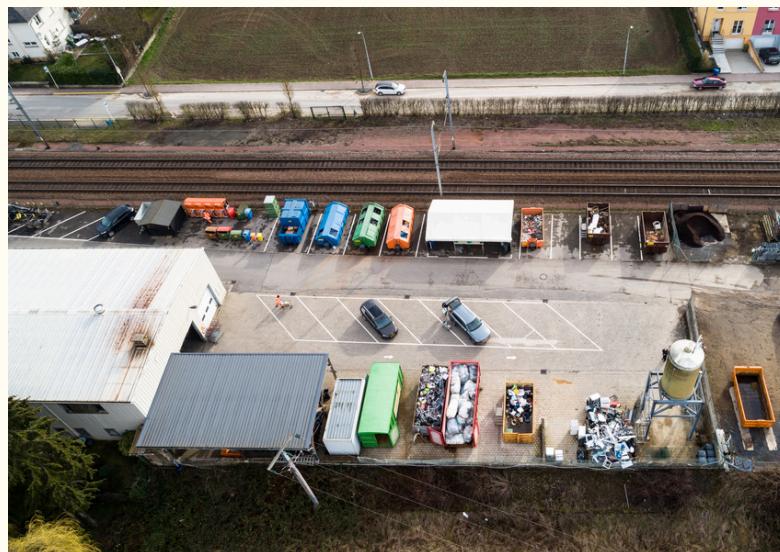
- Gestion de l'eau potable : La consommation d'eau potable (et, par conséquent, les quantités d'eaux usées) doit être stabilisée ou progressivement réduite par des mesures appropriées (prix de l'eau, informations dans Walfer Buet et sur le site internet, ainsi que des réseaux sociaux de la commune, etc.). La commune a mené une campagne de sensibilisation sur la consommation de l'eau du robinet en 2021. Des fontaines à eau ont été mises en place dans les bâtiments communaux et les employés communaux, ainsi que tous les enfants des écoles fondamentales, ont reçu une gourde.
- Valorisation du potentiel solaire : Une utilisation accrue de l'énergie solaire doit permettre d'augmenter la part d'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie. La commune, se trouvant dans les zones de restriction de l'aéroport de Luxembourg, ne peut malheureusement pas s'appuyer sur le potentiel éolien. La commune tend à s'approvisionner à 100% en électricité issues de sources renouvelables.

- Production de chaleur renouvelable : L'utilisation accrue de sources d'énergie renouvelable pour la production de chaleur (p. ex. développement de l'installation à cogénération, utilisation de biogaz, installation de systèmes thermo-solaires) doit être encouragée. La commune se doit montrer l'exemple en la matière, entre autres en analysant son potentiel de réseaux de chaleur communal. (Actuellement des pourparlers avec la STEP Beggen sont en cours, pour un approvisionnement de l'école de Bereldange et même d'autres bâtiments communaux. De plus, le contrat du réseau de chaleur avec Luxenergie de la PIDAL jusqu'au Walfer Shopping Center arrivera à échéance en 2030).
- Transformation du centre de recyclage en centre de ressources avec un repair café et un espace de seconde main (« Gutt Geschier »).
- Suivi de la consommation communale : Un suivi plus détaillé doit être effectué afin de réduire la consommation d'eau et d'améliorer encore la gestion des fuites (qui se situent actuellement entre 3-5%).



Centre de recyclage

- Réforme de la gestion des déchets : Une refonte de la gestion des déchets est en cours, avec l'introduction d'un système de puces, de la poubelle bio (déchets de cuisine) et la mise à disposition des poubelles de tri dans le domaine public. Ainsi, le pesage des poubelles lors de la collecte a été instauré depuis 2023, et en 2022, toutes les poubelles (grises et fractions de tri) ont été équipées d'un système de puces. Actuellement, l'ensemble des déchets résiduels sont valorisés énergétiquement dans l'usine d'incinération de Leudelange (SIDOR), tandis que les déchets végétaux et organiques sont transformés en compost et en biogaz. D'autres mesures de sensibilisation (informations dans Walfer Buet/ECHO, dans une brochure distribuée en 2023 et publications sur le site internet de la commune et les réseaux sociaux) doivent contribuer à réduire le volume des déchets et à inciter la population à trier encore plus systématiquement. Un concept de gestion des ressources sera mis en place et les taxes sur les déchets seront adaptées de manière à récompenser les entreprises et les citoyen.ne.s qui réduisent leurs déchets (taxation en fonction du poids (kg) pour la poubelle noire).



## OBJECTIFS CLES

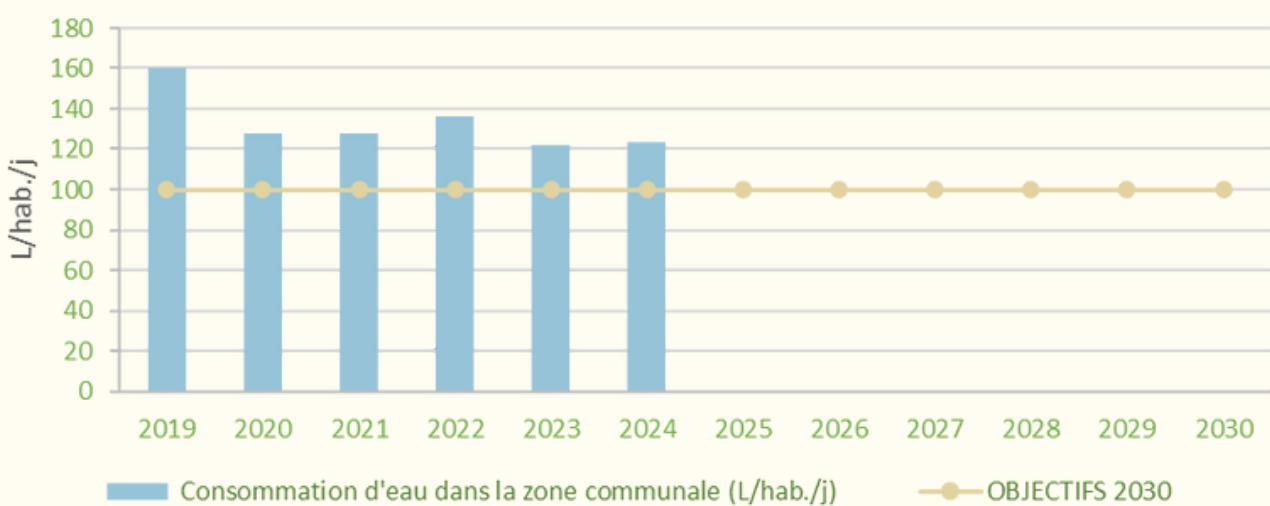
### Planification de l'adaptation climatique (Cons. eau sur le territoire communal/hab.\*jour)



L'objectif fixé serait d'atteindre une consommation de **100L** par habitants par jour pour les ménages.

#### Chiffres des dernières années

- 2019 : 160 L
- 2020 : 128 L
- 2021 : 128 L
- 2022 : 136 L
- 2023 : 122 L
- 2024 : 124 L



La commune est en train de mener une analyse de faisabilité afin de déterminer si la source "Op der Roell" pourrait être propre à la consommation humaine.

## Un développement d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement sur le territoire de la commune



Un concept de mobilité doit être élaboré dans le cadre du PAG, notamment dans l'étude préparatoire. Ce concept visera en priorité à regrouper et à structurer les différents concepts/initiatives existants :

- Urbanisation et mobilité douce/active : Le développement de l'urbanisation doit éviter ou minimiser la création de nouvelles voies de communication (« ville ou village de courtes distances »). Les trajets restants doivent, dans la mesure du possible, être réalisés sans émissions ou avec faible impact environnemental, en favorisant la mobilité douce, ou en voiture électrique. Différents concepts existent déjà à cet effet (« concept de limitation de vitesse à 30km/h pour les routes secondaires », le concept de mobilité douce élaboré par la commission communale ») ou doivent être élaborés (Pédibus, sécheren Schoulwee, ...).
- Réduction du trafic scolaire : Afin de réduire le volume du trafic individuel vers les écoles, la commune finance un transport gratuit par bus scolaire et améliore continuellement les conditions pour que les écoliers puissent se rendre à l'école en toute sécurité à pied ou à vélo. Le bus scolaire et les trajets scolaires seront analysés plus en détail au cours de 2025, afin d'apporter des améliorations. Une amélioration déjà mise en place : un trajet de bus supplémentaire transportant les très petits enfants du cycle 1 à Helmsange dans le précoce depuis Bereldange et Walferdange (annulé en 2025, option en 2026).

- Véhicules communaux plus écologiques : Lors de ses futures acquisitions, la commune privilégiera les véhicules électriques autant que possible. Si cela n'est pas possible, elle s'orientera vers les modèles des plus économies en énergie. Un suivi constant de la consommation des véhicules communaux sera effectué dans le cadre de la comptabilité énergétique. Electrification du Walfy Flexibus et des bus scolaires.
- Promotion des transports publics et alternatifs : Les trajets restants doivent être réalisés en transports publics, pour lesquels la commune a déjà mis en place diverses initiatives afin de réduire la part du trafic individuel motorisé. Ces initiatives incluent, par exemple, le transport scolaire zéro carbone, vélos électriques, Système Vel'oH, le Late night bus, ou encore la mise à disposition de vélos et de trottinettes (électriques ou non) et de scooters électriques pour le personnel communal, ainsi que la mise à disposition de trottinettes pour les élèves pour le trajet vers la piscine PIDAL.



Installation borne de recharge électrique

- Régulation du trafic et éclairage intelligent : La commune de Walferdange investit dans des technologies de l'éclairage, telles que les feux de signalisation dits "intelligents" afin de mieux réguler le flux de circulation, notamment dans les zones résidentielles. Mise en place d'un concept global d'apaisement du trafic (zones 30 km/h, réorganisation du stationnement, îlots).
- Développement du carsharing (Flex) et des stations de recharge pour véhicules électriques.



Station vel'OH!



• Participation citoyenne et sensibilisation : Dans la mesure du possible, les citoyens sont invités à prendre part aux décisions en matière de mobilité. Lors d'un projet de réaménagement d'une rue communale, les citoyens sont invités à donner leur avis, qui est ensuite pris en compte lors de la décision du collège échevinal. La commune de Walferdange estime également qu'il est de son devoir de sensibiliser, en interne et en externe, à l'importance d'une mobilité moderne, durable et efficace.



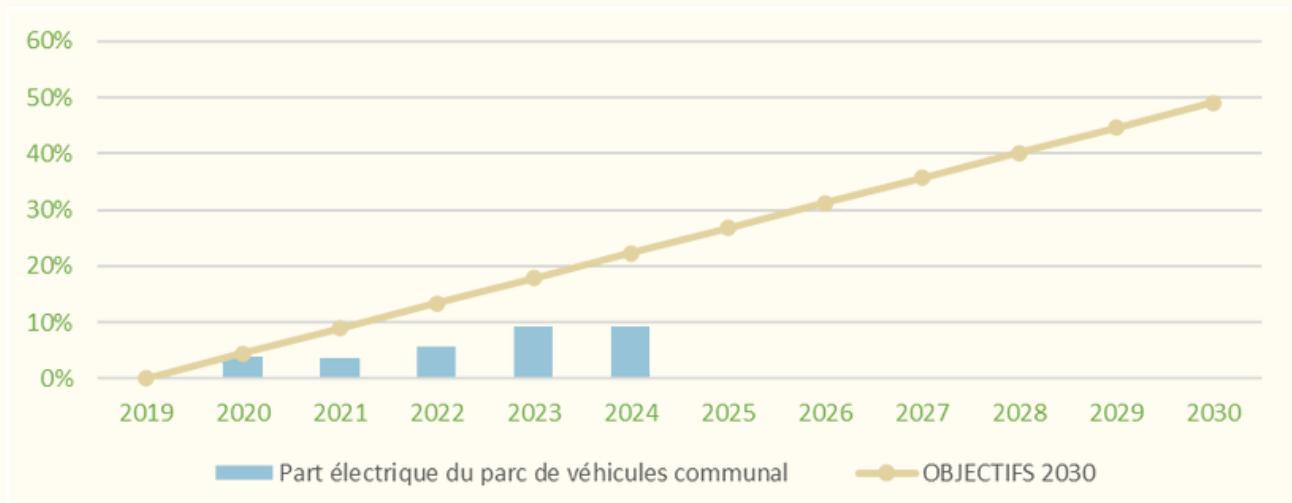
## OBJECTIFS CLES

### Véhicules communaux (Part électrique du parc de véhicules communaux)

→ L'objectif est d'atteindre **49%** de part électrique du parc de véhicules communaux d'ici l'année **2030**.

#### Chiffres des dernières années

- 2020 : 4%
- 2021 : 4%
- 2022 : 6%
- 2023 : 9%
- 2024 : 9%



# Une optimisation de l'organisation interne de la commune en faveur de la protection de l'environnement

- Formation continue des employés communaux : La formation continue des employés communaux dans les domaines de l'énergie et de la protection du climat doit être renforcée. L'accent sera mis en priorité sur les mesures d'économie d'énergie et de ressources.
- Communication et transparence des objectifs environnementaux : La charte et les objectifs définis seront présentés aux employés de la commune. Les évolutions des objectifs sont régulièrement communiquées en interne ainsi qu'au grand public.
- Coordination des actions climatiques : Une conseillère climat est chargée de gérer les activités liées au Pacte Climat, en étroite collaboration avec le service écologique et service bâtiment. Son rôle est de promouvoir le Pacte et à atteindre les objectifs de protection du climat.
- Achats responsables et durables : Afin de tenir compte de manière conséquente des aspects énergétiques et environnementaux lors des achats, la commune établit des directives d'achat (produits locaux et régionaux, non traités et certifiés ou produits issus du commerce équitable) et les met en œuvre.
- Valorisation circulaire et développement durable : L'économie circulaire est un élément clé du développement durable de la commune. Des réflexions intensives sont menées sur l'intégration des principes de la valeur circulaire dans les nouvelles constructions (p. ex. matériaux d'isolation réutilisables et recyclables). Mais cette approche ne se limite pas aux infrastructures : même lors de nos événements communaux, comme les Bicherdeeg, la commune mise sur la réutilisation en employant du mobilier de seconde main, illustrant ainsi concrètement son engagement en faveur d'une gestion responsable des ressources.



E-shop éco-responsable - 2023



Klima-Karaff

La commune fournit des carafes en verre aux restaurants partenaires. Vous disposez ainsi de la possibilité de boire de l'eau du robinet comme alternative, qui est proposée à un prix réduit. L'ensemble de la campagne est mené sous le slogan « Klima-Karaff ».

# La création d'une politique de communication en faveur de l'environnement

- Implication citoyenne par une communication ciblée : La commune essaye d'impliquer les citoyens à travers une communication stratégique afin d'atteindre les objectifs fixés en matière de protection climatique. Cela se traduit par l'élaboration du Plan Directeur Walferdange 2030, l'organisation de soirées thématiques, des conseils en énergie destinés aux citoyens, ainsi que des campagnes d'information dans les écoles et les maisons relais..)
- Information régulière et transparente : La commune joue un rôle actif en informant et en communiquant régulièrement avec la population, tant en interne qu'en externe. L'état de l'avancement des actions mises en œuvre sera partagé via le Walfer ECHO, les réseaux sociaux et le site internet de la commune.
- Mise en avant du Pacte Climat dans les publications communales : Le Pacte Climat ou la protection du climat sont des sujets régulièrement abordés dans le journal communal ECHO, afin de sensibiliser la population et de leur fournir des informations actualisées.



Réunion d'information - Jardin communautaire

- Actualisation du site internet communal : La rubrique « Pacte Climat » du site internet sera actualisée/complétée régulièrement.
- Renforcement de la sensibilisation et des conseils en énergie : Afin d'intensifier les conseils aux maîtres d'ouvrage ainsi que la sensibilisation des enfants des écoles de Walferdange (avec la « Maison Relais »), la commune renforcera sa collaboration avec le « Infopoint Klima-Agence »
- Communication des données de consommation énergétique : La commune communiquera les données de consommation des bâtiments communaux aux utilisateurs (associations, écoles, églises, etc.) et élaborera un plan d'action visant à réduire la consommation énergétique.



Visite renaturation de l'Alzette - 2024

## OBJECTIFS CLES

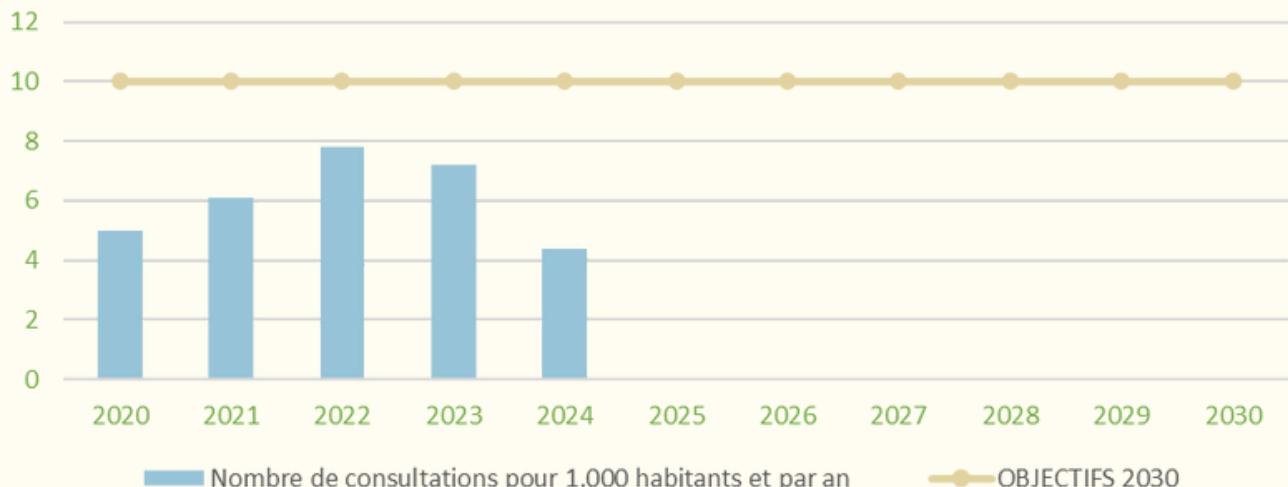
### Service de conseil en énergie, mobilité, écologie, climat, ressources, bruit



Fixer un nombre de **10** conseils en énergie par **1000** habitants par an.

#### Chiffres des dernières années

- 2020 : 5,0/1000 hab
- 2021 : 6,1/1000 hab
- 2022 : 7,8/1000 hab
- 2023 : 7,2/1000 hab
- 2024 : 4,4/1000 hab



# Conclusion

Le changement climatique auquel nous faisons face aujourd’hui est un phénomène aux répercussions profondes sur notre société et les générations futures. Dans ce contexte, la résilience des territoires est mise à l’épreuve. L’enjeu actuel consiste non seulement à atténuer ces changements, mais aussi à s’y adapter grâce à la mise en place d’outils et de stratégies efficaces.

Dans le cadre du Pacte Climat et de l’European Energy Award, la commune de Walferdange s’engage dans un processus itératif visant à apporter une contribution continue et mesurable à la protection du climat et de l’environnement. Elle aspire à jouer un rôle de pionnière en tant que commune énergétique du Luxembourg.

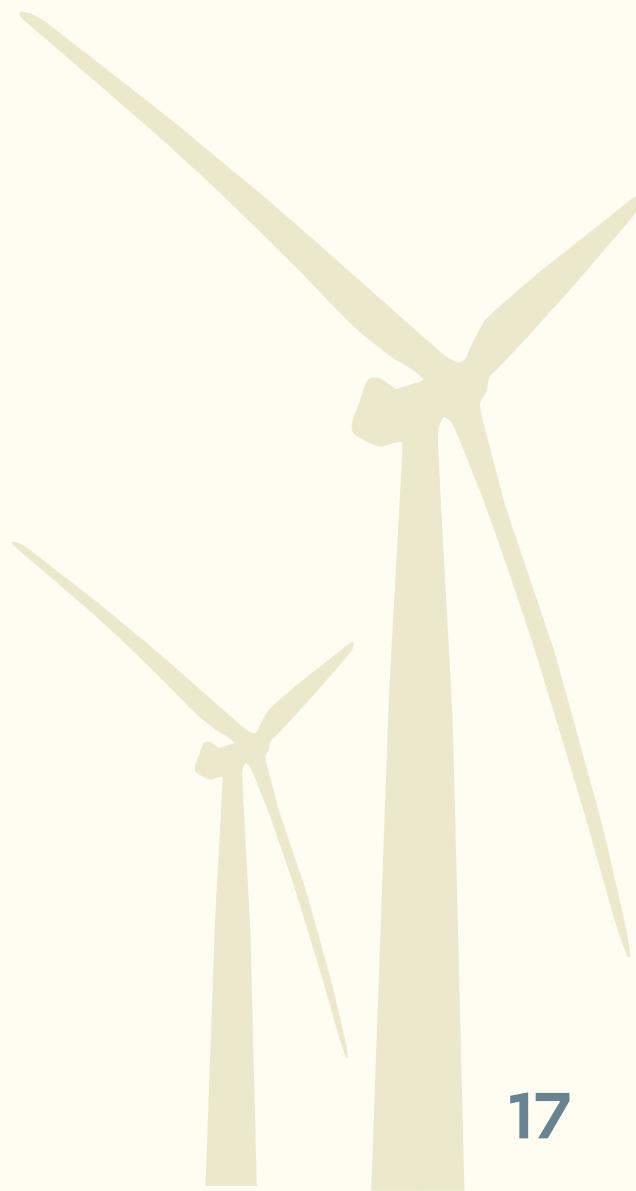
Dans le contexte de son adhésion au Pacte Climat 2.0, Walferdange doit renforcer et développer les approches existantes, en mettant un accent particulier sur l’amélioration de la protection du climat, à travers des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Plusieurs secteurs sont concernés, notamment :

- Le secteur de la construction, qui a un impact environnemental considérable en raison de sa forte consommation de matières premières. Il est essentiel d’orienter le développement communal vers des principes d’économie circulaire, favorisant le réemploi des matériaux et la réduction des déchets.

- La gestion énergétique et environnementale, qui bénéficie des outils de suivi tels que Energy Monitoring, Facility Management et Enercoach. Ces systèmes permettent de détecter en temps réel les anomalies de consommation en eau, électricité et chaleur, tout en identifiant des opportunités d’optimisation grâce à des analyses approfondies. Toutefois, ces outils doivent compléter, et non remplacer, des actions concrètes menées par tous les acteurs impliqués.

Ces différents secteurs, fortement liés aux enjeux climatiques, soulignent l’importance d’une approche inclusive et participative dans le développement de la Commune. Il est important d’associer tous les acteurs concernés - citoyens, commerçants et entreprises, associations, et syndicats - et d’adopter une communication transparente afin de maximiser l’acceptation des mesures mises en place.

Enfin, l’intégration de acteurs favorisera la création de synergies et de coopérations essentielles à la réussite du Pacte Climat 2.0 et à l’engagement de Walferdange dans une transition énergétique et écologique durable.



# Objectifs détaillés



# Objectifs détaillés

## Gestion environnementale des bâtiments communaux

Description de la mesure	Objectifs
<b>Gestion énergie et eau : Effet d'exemplarité des bâtiments et infrastructures publics</b>	Avoir 100% de la surface de référence énergétique dans la comptabilité énergétique.
<b>Concept de rénovation</b>	Au moins 3%/an ou 12% sur une période de 4 ans
<b>Energie renouvelable chaleur</b>	Minimum de 30,5% de chaleur renouvelable de la consommation totale de chaleur
<b>Efficacité énergétique pour la chaleur</b>	Chaleur (kWh/m <sup>2</sup> ) : minimum 31-41%
<b>Efficacité énergétique pour l'électricité</b>	Electricité (kWh/m <sup>2</sup> ) : minimum 1-13%
<b>Gestion rationnelle de l'eau</b>	Relevé tous les ans
<b>Eclairage public</b>	Changement de 150 lampes par an Atteindre 100% LED pour 2030
<b>Emissions de CO2 et de gaz à effet de serre</b>	10% tous les cinq ans (soit 2% par an) Et 6% d'ici fin 2025 (dans 3 ans)

# Objectifs détaillés

## Approvisionnement durable et gestion des ressources sur le territoire de la commune

Description de la mesure	Objectifs
<b>Vente d'électricité issue de ressources renouvelables sur le territoire communal</b>	Mettre en place cet indicateur : Part de l'électricité renouvelable/consommation totale d'électricité des ménages
<b>Production locale d'énergie sur le territoire communal</b>	30,4% Supérieur à la moyenne Mettre en place cet indicateur : ·Nombre de coopératives énergétiques Performance des systèmes exploités par les coopératives énergétiques
<b>Approvisionnement durable en eau</b>	Valeur cible 10-15%
<b>Gestion des espaces verts</b>	Création d'un plan intégré de gestion des espaces verts
<b>Evacuation des eaux des agglomérations</b>	80%
<b>Collecte, recyclage et valorisation des déchets et des ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Quantités de collecte annuelle par habitant de déchets urbains : total des déchets urbains, des ordures, des déchets biogènes, des vieux papiers, du verre d'emballage et éventuellement d'autres fractions</li><li>Constat de la production de déchets résiduels en kg/habitant</li><li>Degré d'adhésion de la population à la poubelle bio</li></ul>

# Objectifs détaillés

## Développement d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement Évacuation des eaux des agglomérations sur le territoire de la commune

Description de la mesure	Objectifs
<b>Augmenter la part des véhicules électriques</b>	49 % de véhicules électriques d'ici 2030
<b>Gestion du stationnement</b>	2 bornes de recharge/ an
<b>Valorisation de l'espace public</b>	Tendance positive
<b>Réseau cyclable</b>	Démonstration d'une tendance positive pour au moins 3 indicateurs
<b>Stratégie MBox du ministère</b>	80%
<b>Promotion de la mobilité durable dans la commune</b>	Tendance positive (Règlement grand-ducal du 27 juin 2018 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques)

# Objectifs détaillés

## Optimisation de l'organisation interne de la commune en faveur de la protection de l'environnement

Description de la mesure	Objectifs
<b>Gouvernance locale du Pacte Climat</b>	Chaque thématique est attribuée à un ou plusieurs employés communaux
<b>Equipe climat</b>	Au moins 5 séances/an
<b>Suivi des résultats et planification annuelle</b>	Elaboration d'un plan d'action avec les objectifs communaux du Pacte Climat : présenté tous les ans au conseil communal
<b>Formation continue</b>	<p>Pour les concierges (ou équivalent) : min. 1 jour ouvrable par an (min 12h)</p> <p>Pour les autres salariés, cumulatif : 40 heures de formation par an</p>

# Objectifs détaillés

## Création d'une politique de communication en faveur de l'environnement

Description de la mesure	Objectifs
<b>Exemplarité, identité de la structure</b>	Présence d'une rubrique climat dans chaque publication du journal
<b>Coopération régionale</b>	Au moins 3 projets de coopération vérifiables au cours des 5 dernières années.
<b>Collaboration avec le secteur privé</b>	Tendance positive
<b>Construction et rénovation de logements privés</b>	Tendance positive
<b>Communication et coopération avec les citoyens</b>	3 actions/an
<b>Communication et coopération avec les écoles, support extrascolaire et formation continue</b>	1 action/an
<b>Soutien aux initiatives privées : Service de conseil en énergie, mobilité, écologie, climat, ressources, bruit</b>	10 consultations pour 1000 habitants/an



*Place de la Mairie, B.P. 1  
L-7201 WALFERDANGE*

[www.walfer.lu](http://www.walfer.lu)

Tél.: 33 01 44 - 1